

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**ESTHETICIEN SOCIAL : NOTIONS DE PSYCHOLOGIE, DE
COMMUNICATION ET DE DEONTOLOGIE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE: 95 51 22 U21 D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 901
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

ESTHETICIEN SOCIAL : NOTIONS DE PSYCHOLOGIE, DE COMMUNICATION ET DE DEONTOLOGIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant

- ◆ de découvrir les spécificités de la profession d'esthéticien social et d'intégrer les règles déontologiques propres à ce métier;
- ◆ d'acquérir les connaissances, attitudes et techniques de base en psychologie et communication, contribuant à prendre en charge de manière globale et à favoriser le bien-être, la construction et le maintien d'une image positive de soi de bénéficiaires fragilisés, présentant différents types de souffrance physique, psychologique ou sociale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En situation réelle « pratique » de soins esthétiques pour l'accueil et les services techniques sur un modèle inconnu,

en toute autonomie de décision (sélection des techniques, matériels et produits nécessaires) et d'exécution des services techniques,

dans le respect des délais impartis,

- ◆ accueillir la cliente ;
- ◆ installer la cliente ;
- ◆ établir le diagnostic sur base de l'observation et des informations collectées;
- ◆ compléter la fiche client ;
- ◆ effectuer un massage basique du corps (total ou partiel) correspondant aux attentes ou besoins de la cliente ;
- ◆ effectuer un soin de beauté du corps (au minimum un gommage et, si nécessaire, un soin spécifique) correspondant aux attentes ou besoins de la cliente

- ◆ façonner les ongles en gel avec pose de capsules (sur au moins deux ongles) ;
- ◆ effectuer une « french manucure » correspondant aux attentes ou besoins de la cliente ;
- ◆ effectuer un façonnage en gel (sur au moins deux ongles) et une « French pédicure » correspondant aux attentes ou besoins du client ;
- ◆ réaliser un soin spécifique du visage et deux traitements spécifiques des phanères (une épilation à la cire des sourcils ou autres zones du visage) ;
- ◆ réaliser une coloration ou décoloration de la pilosité du visage ou permanente des cils correspondant aux attentes ou besoins de la cliente ;
- ◆ effectuer un maquillage du soir correspondant aux attentes et aux besoins de la cliente ;
- ◆ envisager la faisabilité d'un maquillage semi-permanent sur la cliente en décrivant la technique et en précisant les risques qui y sont liés ;
- ◆ conseiller à la vente des produits et services en relation avec les soins ;
- ◆ s'insérer dans une équipe de travail et d'y entretenir des rapports corrects avec la clientèle et le personnel ;
- ◆ participer aux différents soins d'esthétique, d'hygiène et de bien-être en vue de développer son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ rédiger un rapport de stage décrivant le contexte professionnel au sein du lieu de stage, les différentes tâches exécutées et les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

1. Attestations de réussite de toutes les unités d'enseignement suivantes :

Soins spécifiques du visage

Massage de beauté du corps

Soins de beauté du corps

« French manucure », capsules et façonnage en gel

« French pédicure » et façonnage en gel

Maquillage du soir et semi-permanent, participation à la politique commerciale de l'institut

Stage : Esthéticien

ou

2. Certification de qualification « Esthéticien » de l'enseignement de promotion sociale correspondant au certificat de qualification de « Esthéticien(ne) » délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable,

au départ de mises en situation professionnelle proposées par le chargé de cours et susceptibles d'être rencontrées au sein de différents milieux médico-sociaux,

pour des bénéficiaires fragilisés, présentant différents types de souffrance physique, psychologique ou sociale : vieillissement pathologique, perte d'autonomie, maladies invalidantes, handicap, deuil, isolement, exclusion...

- ◆ d'identifier les informations à collecter, utiles dans une perspective de prise en charge globale du bénéficiaire ;
- ◆ de proposer différents comportements et attitudes à adopter pour entrer en contact avec le bénéficiaire, établir une relation humaine appropriée et convenir d'un projet de soins avec lui ;
- ◆ de déterminer les limites de la prise de son intervention auprès du bénéficiaire, au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ d'identifier les informations utiles à la prise en charge globale du bénéficiaire, à transmettre à l'équipe ;
- ◆ de repérer et décrire des règles de déontologie, des limites de la profession ainsi que des attitudes et comportements à adopter dans le respect de ces règles.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

Au départ de mises en situation professionnelle proposées par le chargé de cours et susceptibles d'être rencontrées au sein de différents milieux médico-sociaux,

dans le cadre de soins esthétiques spécifiques et d'une prise en charge globale de bénéficiaires fragilisés, présentant différents types de souffrance physique, psychologique ou sociale : vieillissement pathologique, perte d'autonomie, maladies invalidantes, handicap, deuil, isolement, exclusion... ,

en vue d'acquérir de l'autonomie d'exécution des tâches et de décision opérationnelle,

4.1. en PSYCHOLOGIE APPLIQUEE,

Esthéticien social UAA1-UE Notions de psychologie, de communication et de déontologie

l'étudiant sera capable de déterminer, décrire et proposer des attitudes et des comportements pour

- ◆ **collecter les informations utiles auprès de l'équipe médico-sociale dans une perspective de prise en charge globale du bénéficiaire**
 - expliquer son rôle, ses responsabilités et ses limites par rapport aux autres intervenants (infirmiers, médecins, kinés, ergothérapeutes...);
 - recueillir les informations utiles auprès de l'équipe médico-sociale;
 - appliquer des techniques de communication professionnelle adéquates avec tous les intervenants.

- ◆ **entrer en contact avec le bénéficiaire**
 - présenter au bénéficiaire son rôle, les services proposés (types, caractéristiques, bénéfiques) et les modalités d'intervention;
 - cerner les besoins, attentes et souhaits du bénéficiaire :
 - décrire les besoins fondamentaux de l'être humain;
 - identifier les différents profils de bénéficiaires;
 - expliquer et utiliser des techniques de communication adaptées : anamnèse, écoute active, questionnement, reformulation;
 - décrire et utiliser des techniques d'observation adaptées (vue, toucher...);
 - formuler des hypothèses sur les besoins fondamentaux perturbés du bénéficiaire et sur les besoins spécifiques adaptés (esthétiques);
 - déterminer les caractéristiques du bénéficiaire et de son profil (morphologie, style, âge, pathologies, états physique, mental, social et psychologique).

- ◆ **établir une relation humaine avec le bénéficiaire**
 - décrire et mobiliser des outils d'écoute active et d'empathie appropriés;
 - expliquer et utiliser des techniques de questionnement et de reformulation, facilitant l'expression du bénéficiaire et la clarification de ses demandes et de ses besoins;
 - adopter une attitude respectueuse à l'égard de la personne;
 - décrire et prendre en compte les besoins fondamentaux de l'être humain;
 - pratiquer l'écoute active, l'empathie;
 - rassurer, apaiser la personne.

- ◆ **convenir d'un projet de soin esthétique avec le bénéficiaire**
 - suggérer un soin esthétique approprié sur base des besoins, des souhaits, des attentes et des informations collectées précédemment :
 - utiliser des techniques de communication adaptées : écoute active, reformulation, argumentation, négociation, notions de base d'empathie;
 - proposer une prise en charge et les spécificités du soin (durée des soins, bienfaits pour le rétablissement psycho-social, résultats, limites et risques) répondant aux besoins, aux attentes et à l'état du bénéficiaire;
 - présenter des techniques spécifiques au bien-être, au maintien ou à la reconstruction d'une image positive de soi;
 - appliquer les techniques de communication adaptées (argumentation assertive, négociation, empathie) et les attitudes favorisant le bien-être.
 - vérifier l'adhésion au projet et sa faisabilité en fonction des contingences en utilisant les techniques de communication adaptées;
 - confirmer le soin esthétique auprès de l'utilisateur ou lui proposer une alternative.

◆ **transmettre les informations utiles à la prise en charge globale du bénéficiaire avec l'équipe soignante**

- communiquer par écrit les résultats observés en regard des attentes de l'équipe médico-sociale :
 - identifier les objectifs, les cibles de la communication écrite ;
 - utiliser un vocabulaire adapté (clarté et précision) à la communication écrite ;
 - sélectionner les éléments pertinents ;
 - décrire en détail et objectivement les données recueillies sur le support adéquat (pc, carnet de route...).
- communiquer oralement les résultats observés lors de réunions d'équipe pluridisciplinaire :
 - identifier les enjeux de la collaboration interdisciplinaire ;
 - utiliser un vocabulaire adapté à la communication orale ;
 - repérer et décrire des situations conflictuelles.

4.2. en DEONTOLOGIE

l'étudiant sera capable de déterminer les limites de la prise en charge du bénéficiaire et de proposer des attitudes et comportements en accord avec les règles déontologiques du métier :

- ◆ décrire et respecter les principes de la déontologie professionnelle, tels que la confidentialité, le secret professionnel et le secret médical partagé ;
- ◆ déterminer les limites à poser dans le cadre de son travail, dans le respect de soi et de l'autre :
 - écouter en discernant les faits, les jugements et les sentiments ;
 - prendre conscience des impacts de son implication et de son engagement ;
- ◆ distinguer les besoins de l'autre de ses propres besoins dans la relation qu'il établit avec le bénéficiaire :
 - identifier les différents filtres de perception (histoire personnelle, croyances, valeurs, identité culturelle) ;
 - distinguer observation et interprétation.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Psychologie appliquée	CT	B	64
Déontologie	CT	B	16
7.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100